



## PROGRAMME DE FORMATION



### OBJECTIF ET SANCTION

- Maintenir à niveau et actualiser les compétences nécessaires à l'exercice du métier de l'Agent Cynophile.
  - *Module Juridique*
  - *Connaissances générales du chien*
  - *Obéissance et sociabilité*
  - *Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense*
  - *Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice aux bien et personnes*
  - *Principes de la République*
- Délivrance d'une attestation de suivi du stage de maintien et d'actualisations des compétences permettant le renouvellement de la carte professionnelle auprès du C.N.A.P.S.

### DUREE ET DELAI D'ACCES

- Formation de 35 heures ou 32 heures si dispense de modules
- Le délai d'entrée en formation est de 2 à 30 jours en fonction du mode de financement

### PRE-REQUIS

- Posséder une carte professionnelle / autorisation « Agent Cynophile » délivrée par le CNAPS
- Posséder un chien de 18 mois minimum, d'une race autorisée par la Société Centrale Canine à l'exercice du mordant (sont exclus les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie eu égard à la loi 99-1 du 6 janvier 1999)
- Être détenteur de la carte d'identification du chien concerné
- Effectuer le test écrit d'entrée en formation MAC CYNO
- Justifier du suivi de la formation MAC APS et SST (ou équivalent), dans les 2 dernières années

### MODALITES D'ACCES (Financement) et TARIF

La formation dont les tarifs figurent ci-dessous peut-être financée par le stagiaire à titre personnel, par son employeur ou par le pôle emploi :

- **420 € TTC (35 heures)**



### DOCUMENTS A FOURNIR

- Pièce d'identité
- Carte professionnelle
- Carte d'identification du chien
- Carnet du chien avec vaccins à jour
- Attestations SST et MAC APS

### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation.

Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH

#### CONTACT :

Téléphone : 01.34.09.04.49

Mail : les3s.secretariat@gmail.com

### METHODES MOBILISEES

- 65 % théorique avec projection en salle avec vidéoprojecteur
- 35 % pratique avec mise en situation sur scénario inspirés de la réalité
- Sur terrain pratique



## CONTENU DU PROGRAMME

(Formation de 35 heures)

### MODULES THEORIQUES ET PRATIQUES

Formation réalisée au Mesnil Aubry (35 heures)

#### **JURIDIQUE** 7 heures (théorie)

- Maîtriser la législation propre à l'activité cynophile : livre VI du code de la sécurité intérieure, code rural, responsabilité civile...

#### **CONNAISSANCE GENERALE DU CHIEN** 4 heures (théorie)

- Connaître le contenu des dispositions du code rural et la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens.

#### **PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE** 3 heures (théorie)

- Connaître les symboles et les principes de la république française
- Connaître les notions d'état de droit / ordre public

*Dispense possible si déjà effectué dans le cadre du mac aps*

#### **OBEISSANCE ET SOCIABILITE** 7 heures (pratique)

- Maîtriser les techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien dans son environnement
- Maîtriser les techniques du binôme maître-chien

#### **DETECTION DE PERSONNES ET OBJETS POUVANT PORTER PREJUDICE A DES BIENS ET PERSONNES** 7 heures (pratique)

- Maîtriser le chien dans le cadre de la détection
- Observer et interpréter les réactions du chien

#### **MAITRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LEGITIME DEFENSE** 7 heures (pratique)

- Maîtriser l'intervention du chien avec ou sans muselière dans le cadre de la légitime défense
- Maîtriser son chien lors d'une action mordante

### MODALITES D'EVALUATION

#### MODULE THEORIQUE ET PRATIQUE

- QCM en fin de formation
- Evaluation pratique en fin de formation (échanges avec le formateur)